

Contribution des deux élèves écodéléguées en 2017/2018, présentes à la remise du label E3D :



Jeudi 31 mai 2018 la cité scolaire Jean Baptiste Say s'est vue remettre le label E3D au premier niveau sur trois « engagements de la démarche » pour ses actions au sein de l'établissement. En effet depuis le début de l'année scolaire 2017/2018, l'établissement a mis en place un système de tri sélectif à la cantine. Les déchets alimentaires sont séparés des autres ordures et sont stockés. Chaque semaine, une entreprise les récupère et les fait brûler. Une trentaine d'écoles ont reçu ce diplôme. Chacune d'elle a présenté un film d'environ 3 minutes qui explique l'action de l'établissement pour la planète et le développement durable. Les établissements concernés vont de la maternelle au lycée. Le film de Jean Baptiste Say présente le tri effectué à la cantine et le départ des déchets alimentaires restants pour être brûlés afin de faire de l'énergie. Puis nous nous sommes vu remettre une plaque certifiant la labellisation du lycée et un diplôme par le rectorat de Paris. Cette labellisation va nous permettre pendant les trois prochaines années de poursuivre notre démarche environnementale. Les représentants de la démarche E3D présents étaient Mme Puigdemont-Proust, Proviseur de la cité scolaire, madame Hen (agent comptable) ainsi que les délégués élèves et professeur en charge du développement durable. La cité scolaire à l'intention de poursuivre et développer sa démarche au cours des prochaines années notamment en sensibilisant les élèves lors par exemple de petits déjeuners organisés pour les classes de sixième et de seconde au début de chaque année scolaire.

Pour compléter ce compte-rendu nous nous sommes documentées sur le développement durable :

Dans la dynamique de généralisation de l'éducation au développement durable, la labellisation « E3D » (Ecole ou Etablissement en Démarche globale de Développement Durable) a été officiellement lancée par le ministère de l'éducation nationale le 29 août 2013. La démarche E3D (École/Établissement en démarche de développement durable), est donnée lorsque qu'un établissement scolaire (école, collège, lycée) s'engage dans une démarche de développement durable qui apporte des solutions à des enjeux locaux et planétaires.

Les élèves sont au cœur de la démarche qui consiste à les former à vivre ensemble dans un monde aux ressources limitées, mais aussi à leur transmettre les connaissances, la compétence et la culture qui leur permettront de connaître, comprendre, décider et agir en fonction des enjeux du développement durable.

La démarche peut débuter modestement par quelques actions réalistes et évoluer, petit à petit, vers une démarche plus poussée devant suivre un certain nombre d'étapes :

- Un diagnostic est réalisé afin d'identifier les problématiques économiques sociales et environnementales liées au développement durable. Il se poursuit par la formalisation d'un Plan d'actions qui fixe des objectifs à atteindre, en cohérence avec les objectifs du Projet d'école/d'établissement.

- Les actions peuvent être initiées, par exemple, à partir d'un Club développement durable, d'un atelier scientifique, du CVL/CVC ou bien encore de projets disciplinaires, interdisciplinaires (EPI, TPE...) ou inter-degrés (école-collège, collège-lycée).
- Pour assurer la mise en place et le suivi des actions, la création d'un Comité de pilotage E3D est conseillée, réunissant tous les acteurs impliqués ou leurs représentants (enseignants, élèves, gestionnaire, direction, parents d'élèves, partenaires, collectivités territoriales...) afin de suivre le bon déroulement de la démarche, d'assurer le lien entre les différents acteurs (enseignants, élèves, direction, maintenance, partenaires, comité de pilotage...) et de communiquer sur les actions à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement.
- Certaines des actions peuvent se faire en lien avec des partenaires locaux (autres établissements scolaires, collectivités territoriales, associations, entreprises...).

La démarche E3D devra s'adapter à l'établissement, et s'intégrer aux structures déjà existantes permettant à chaque établissement de mener ainsi sa propre aventure en lien avec le développement durable.

En plus de contribuer au développement durable, la démarche présente de nombreux intérêts pour un établissement :

- Développement d'une culture du développement durable et solidaire par l'ensemble des acteurs ;
- Implication des élèves et de leur famille ;
- Développement d'une dynamique collective ;
- Intégration au Parcours citoyen ;
- Approche pluridisciplinaire par une pédagogie de projet (EPI, TPE...) ;
- Ouverture sur l'extérieur : partenaires, découverte des métiers (Parcours avenir).

Un établissement engagé dans la démarche E3D peut soumettre sa candidature en vue d'être labellisé E3D par l'Académie, lui permettant ainsi de valoriser le travail des élèves et des équipes impliquées, de communiquer sur l'ensemble de ses actions et de rentrer dans le réseau des établissements labellisés E3D de l'Académie. Le label est valable 3 ans.

